CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2025

<u>Présents</u>: BAYLE-DUFRECHOU Nelly, COUSSE Christophe, DEJARDIN Magali, LARROZE Gisèle, LAFFORGUE Alain, MERLE Karine, SIOUTAC Gilbert, RAYMOND Régis, ROQUES Michel

Absent : BACHEVILLIER Stéphane,

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal séance du 05 mars 2025
- 2. Vote du taux de la fiscalité 2025
- 3. Examen et vote du budget primitif 2025.
- 4. Investissements 2025
- 5. Questions diverses.

<u>Secrétaire de séance</u>: **BAYLE-DUFRECHOU Nelly**

La séance est ouverte à 19 heures 03

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 05 mars 20254.

PV de la séance du 05 mars 2025 a été signé par les membres présents

2. Vote des taux de fiscalité 2025

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2025 comme suit les taux au niveau de ceux de 2024 *

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	26.20	26.20
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	44.61	44.61
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	4.50	4.50

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter pour 2025 les taux suivants :

TFPB : 26.20 **TFPNB: 44.61** THRS: 4.50

Votants: 09 Pour: 09 Contre: 0 Abstention: 0

3. Examen et vote du Budget primitif 2025

Vu les documents budgétaires,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants et R 2311-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 abrégée des communes et de leurs établissements administratifs,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

ADOPTE le budget primitif 2025 tel qu'il lui a été présenté et établi comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	232 835.44€	232 835.44€	
INVESTISSEMENT	41 299.94€	41 299.94€	
TOTAL	274 135.38€	274 135.38€	

Votants: 09 Pour: 09 Contre: 0 Abstention: 0

4. Investissements pour 2025

Assainissement:

o Devis entreprise Nartet : 9456€

o Devis entreprise MECASOL : 3400€ HT + 400€ HT vestiaires du foot

Votants: 09 Pour: 09 Contre: 0 Abstention: 0

Terrain à bâtir :

Relevé topographique le 23 avril 2025. Bornage et division parcellaire en suivant.

Point non soumis au vote.

- Achat de tables :

Monsieur le Maire a demandé à voir un modèle avant de passer la commande. A suivre − version retenue : modèle à 1368€ (20 tables)

5 Questions diverses

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 27

Les membres présents ont signé le registre :

BACHEVILLIER Stéphane	BAYLE- DUFRECHOU Nelly	COUSSE Christophe	DEJARDIN Magali
Absent			
LAFFORGUE Alain	LARROZE Gisèle	MERLE Karine	RAYMOND Régis
ROQUES Michel	Le Maire, SIOUTAC Gilbert		